



HARMONIE
L'Inspiration

Demande de bourse 2022-2023

La Fondation de l'Harmonie L'Inspiration a pour but de rendre la musique accessible à tous.

Grâce à des dons privés, la Fondation de l'Harmonie L'Inspiration offre des bourses applicables à la cotisation annuelle au programme Musique-études. Ces bourses ont pour but de rendre le programme de musique accessible aux jeunes désirant en faire partie, mais dont les parents sont dans l'impossibilité d'assumer la totalité des frais.

Pour l'année scolaire 2022-2023, la cotisation au programme s'élève à 1080,00\$. Comme nous recevons plusieurs demandes chaque année, que notre fond de dotation est limité et que nous désirons aider un maximum d'élève, les demandes de bourse sont évaluées individuellement par un comité. À la suite de ces évaluations et selon les montants reçus par l'Harmonie l'Inspiration, des bourses sont octroyées pour payer une partie de la cotisation au programme Musique-études.

En début d'année scolaire, l'Harmonie l'Inspiration offre également la campagne de financement Perfection. Les profits (40%) sont versés directement sur la cotisation du programme Musique-études.

Il est à noter que cette demande de bourse n'est pas applicable sur les effets scolaires généraux et académiques de l'état de compte de l'élève ni au montant du voyage de fin d'études des élèves de 5^e secondaire. Plusieurs activités de financement existent pour ce projet.

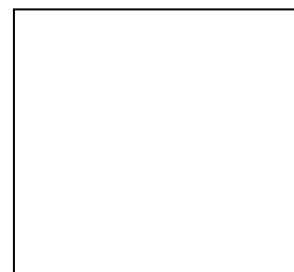
La date limite pour faire une demande pour l'année scolaire 2022-2023 est le 15 novembre 2022. Un accusé de réception vous sera envoyé par courriel à la suite de votre demande. Après l'étude de votre dossier, une réponse vous sera transmise également par courriel. Vous n'aurez pas besoin de prévenir l'école pour le montant de cette bourse, l'Harmonie l'Inspiration se charge de transmettre cette information à la personne responsable de la réception des cotisations du programme Musique-études à l'école. Soyez sans crainte que le tout demeure confidentiel entre la coordonnatrice, le comité d'évaluation de l'Harmonie l'Inspiration et la personne responsable de la réception des cotisations.

Vous devez envoyer votre demande par courriel à Mme Elaine Gaudreau, coordonnatrice de l'Harmonie l'Inspiration à vicasinpiration@gmail.com.

Tous les dossiers sont analysés confidentiellement et toutes les personnes faisant l'étude des demandes de bourse s'engagent à ne divulguer aucune information relative aux demandes reçues.



HARMONIE
L'Inspiration



La photo de l'élève

Formulaire 2022-2023

Important : Merci de remplir ce formulaire en majuscules et de cocher les cases appropriées. Un formulaire par enfant.

1. Renseignements de la personne faisant la demande.

Nom :	Prénom :	
Adresse :	Ville :	
Province :	Code postal :	
Téléphone :	Courriel :	
Fille : <input type="checkbox"/>	Garçon : <input type="checkbox"/>	Date de naissance :
École fréquentée l'année précédente :		
Montant de la bourse demandée :		

2. Renseignements de la personne responsable du demandeur.

Nom du père :	
Adresse :	Ville :
Province :	Code postal :
Téléphone :	Courriel :

Nom de la mère :	
Adresse :	Ville :
Province :	Code postal :
Téléphone :	Courriel :

Nom du (de la) représentant(e) légal(e) :	
Adresse :	Ville :
Province :	Code postal :
Téléphone :	Courriel :

3. Renseignements relatifs sur la formation musicale.

As-tu déjà suivi des cours de musique :
Si oui, à quelle école :
Quel est le nom de ton professeur :
Depuis combien de temps :
Quel instrument :
As-tu déjà fait partie d'une harmonie primaire :
Si oui, quelle harmonie :
Combien d'année(s) en as-tu fait partie :

4. Renseignements déterminant les charges de votre foyer.

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (incluant l'enfant pour lequel vous demandez une bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire fréquentée cette année

4.1 Renseignements concernant votre foyer

- Vous avez chez-vous une ou plusieurs personne(s) âgées à votre charge et atteinte(s) d'un handicap ou d'une maladie grave.
Nombre |__|
- Vous avez chez-vous un (des) enfant(s) en situation de handicap n'ayant pas droit à l'allocation d'éducation spéciale.
Nombre |__|
- Un (ou les deux) conjoint(s) de votre foyer est en arrêt de longue maladie ou en congé de longue durée ou perçoit (vent) une pension d'invalidité ou une allocation aux adultes handicapés, et n'exerce(nt) pas d'activité professionnelle. Nombre |__|
- Vous élevez seul votre (vos) enfant(s).
- Vous êtes tous les deux salariés. (Si un seul des deux parents est salarié, ne pas cocher)

4.2 Revenus de votre foyer

Montant de la ligne 199 du rapport d'impôt provincial (Revenu Québec) :

Père |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| **IMPORTANT à COMPLÉTER**

Mère |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Représentant(e) légal(e) |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

****Veuillez noter que comme preuve de vos revenus familiaux, nous vous demandons de nous transmettre l'avis de cotisation provincial pour l'année 2021 et cela pour chaque parent. Ces avis demeureront confidentiels.

4.3 Campagne de financement Perfection

Avez-vous participé à la campagne de financement Perfection offerte au début de l'année afin de vous aider à payer la cotisation du programme Musique-études ?

oui non

Si non, pour quelles raisons ?

5. Renseignements complémentaires.

L'enfant pour lequel vous demandez la bourse reçoit-il une bourse d'une autre provenance ?

oui non Montant reçu : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Comment avez-vous entendu parler de la Bourse d'études de l'Harmonie L'Inspiration.

5.1 Présentation de l'élève

Sur une feuille séparée, veuillez rédiger un texte, dactylographié de préférence, nous expliquant pourquoi on devrait retenir votre demande. REMARQUE : Nous ne pouvons vous connaître que sur la base des informations communiquées.

5.2 Bénévolat

Il serait intéressant aussi de décrire quelles tâches votre enfant et vous seriez prêts à faire dans l'organisation comme bénévolat.

6. Engagement de la famille.

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case appropriée à votre situation).

Il est entendu que notre enfant et nous s'engageons à offrir des heures de bénévolat dans différentes activités de l'Harmonie l'Inspiration au cours de l'année scolaire.

Je soussigné(e) le père ou la mère ou le (la) représentant(e) légal(e) de l'enfant
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts :

Signature de l'élève :	Date :
Signature du parent ou représentant légal :	

Tous les dossiers sont traités de manière confidentielle

Note : À la suite de l'attribution des bourses à la mi-décembre, le mode de paiement se fera en 2 versements. Dès décembre, la moitié de la bourse sera versée à l'école. À la fin de l'année, une vérification sera faite auprès de la comptabilité pour s'assurer que tous les autres frais ont été payés. Si cette condition est remplie, le deuxième versement, soit l'autre moitié, sera effectué.